

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

Département du PUY DE DOME

**SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT**

L'an deux mille vingt-deux, le deux mars, à 19 heures, les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Noalhat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 22/02/2022

| Membres                                 |               |
|---|---------------|
| Titulaires<br>En<br>exercice            | 12            |
| Présents                                | 10            |
| Suppléants<br>En<br>exercice            | 12            |
| Présents                                | 0             |
| Votants<br>Eau<br>Collectif<br>Autonome | 11<br>11<br>6 |
| Exclus                                  | 0             |

Étaient présents : Messieurs Guy PRADELLE, Patrick SAUZEDDE, José MARQUES, Thomas BARNERIAS, Norbert ARMENGAUD, Marc BONNOT, Gérard RIMBERT, Tony BERNARD, Frédéric CHONIER

Mesdames Mme Yvette DA SILVA

Étaient absents : Mme Sandrine PERI

Procurations : Mme Patricia CHATAING à Mr Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Monsieur BONNOT Marc

Monsieur le Président présente à l'approbation le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour**

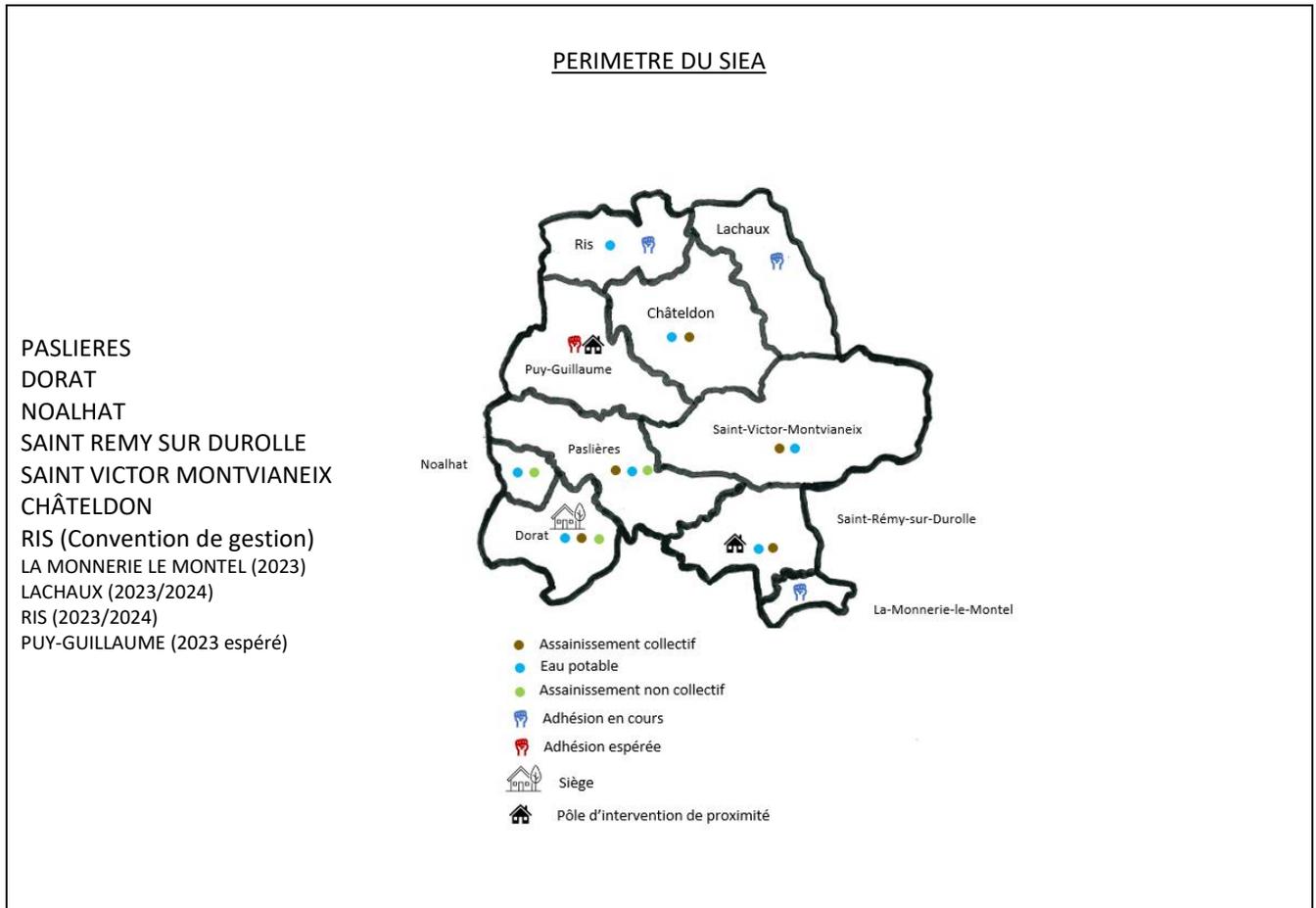
Monsieur le Président demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Achat de parcelles situées sur la commune de Dorat lieudit « Chanière »

**I – Présentation du débat d'orientation budgétaire**

Le Président donne lecture du document distribué aux délégués.

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022



Depuis la loi du 6 Février 1992, les EPCI de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) ne revêt pas de caractère décisionnel. Il doit néanmoins donner lieu à un vote du Conseil Syndical. Concernant le contenu du DOB, ce même article du CGCT dispose que le débat doit porter sur les « orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés ».

## 1 CONTEXTE GENERAL

### 1.1 Situation globale

La proposition de budget qui sera faite aux membres du Conseil Syndical s'inscrit dans une maîtrise des dépenses. Depuis l'intégration de trois communes en 2020, la complexité de cette tâche est désormais absorbée et nous permettra de bénéficier d'expérience pour les prochaines adhésions.

L'année 2022 permettra de retrouver un fonctionnement plus technique et opérationnel.

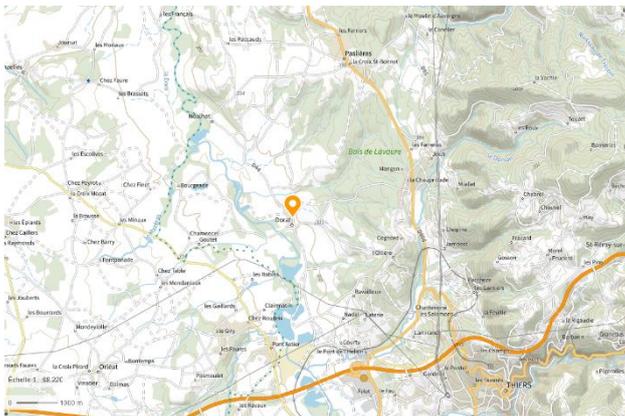
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement et équilibrer les dépenses d'investissement du Syndicat.
- Optimiser les recettes de la section de fonctionnement avec les augmentations de tarifs et le lissage « objectif 2026 ».
- Mise en place du règlement dématérialisé des factures pour nos abonnés et réflexion sur la mensualisation.
- Prendre en compte la réalisation d'investissements indispensables et obligatoires vis-à-vis de la réglementation.
- Maîtriser, comme à l'habitude, le recours à l'emprunt, tout en profitant, malgré l'augmentation des taux, des conditions qui restent très favorables.

### 1.2 Les dépenses d'investissement

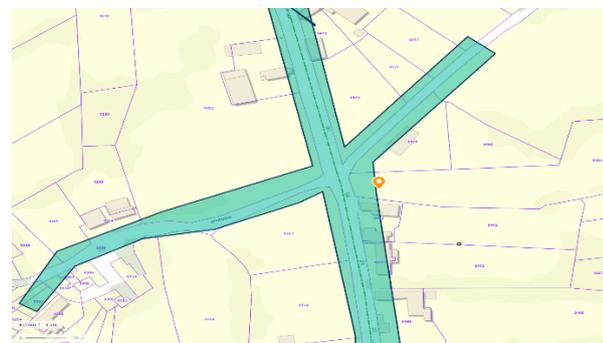
#### 1.2.1 Travaux canalisations prévus en 2022

Depuis de nombreuses années, le SIEA procède au remplacement pluriannuel des conduites d'eau potable et la mise en conformité des réseaux d'assainissement collectif, les travaux décrits ci-dessous seront inscrits :

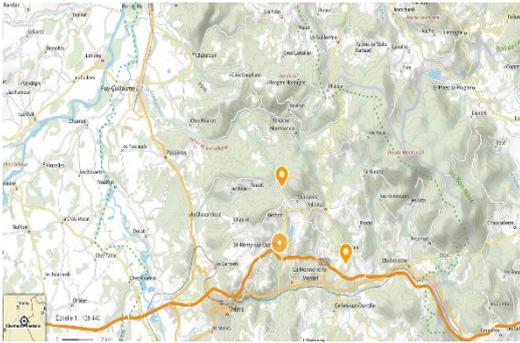
- 1/Renouvellement de conduite d'eau potable ROUTE DE L'ECOLE 63300 DORAT



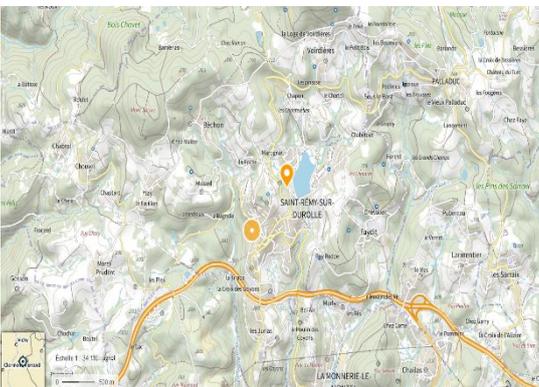
- 2/ Renouvellement de conduite d'eau potable MATABOUL 63290 NOALHAT



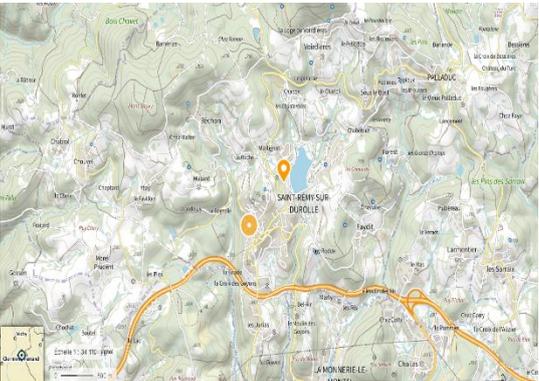
- 3/ Renouveaulement de conduite d'eau potable LARICOT 63550 SAINT VICTOR MONTVAINEIX



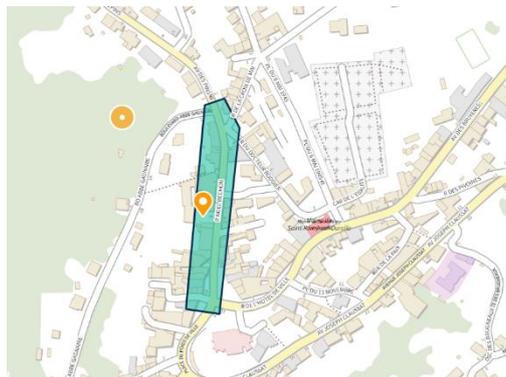
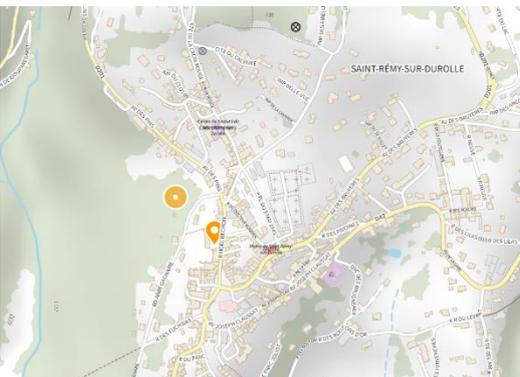
- 4/ Renouveaulement de conduite d'eau potable PLAN D'EAU/RESERVOIR STADE 63550 SAINT REMY SUR DUROLLE



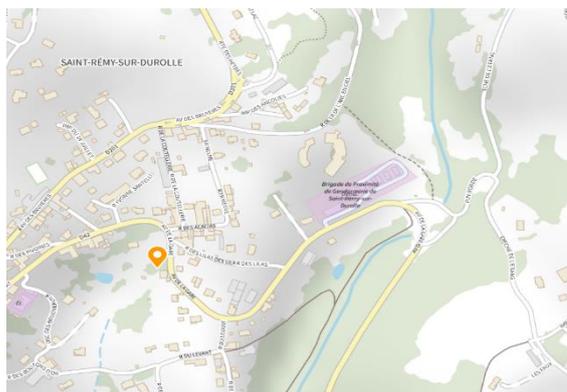
- 5/ Renouveaulement de conduite d'eau potable RUE DU STADE 63290 CHÂTELDON



- 6/ Renouveaulement de conduite d'eau potable et mise en séparatif du réseau d'assainissement RUE NOËL BECHON 63550 SAINT REMY SUR DUROLLE.



- 7/ Mise en séparatif du réseau d'assainissement AVENUE DE LA GARE 63550 SAINT REMY SUR DUROLLE.



### 1.2.2 Projet structurant 2022,

#### Laboratoire d'analyse interne

Le SIEA rive droite de la Dore sera doté d'un laboratoire innovant d'autocontrôle sur la qualité de l'eau potable et le contrôle des rejets des stations d'épuration.



Le laboratoire sera doté d'un appareil de mesure bactériologique entérocoque, Escherichia coli et coliforme. Nous serons la seule collectivité du Puy-de-Dôme capable de faire une analyse en 15 minutes sur les paramètres cités ci-dessus.

Rappelons que cette mesure, sans cet appareil, prend 48 heures de mises en culture dans un laboratoire classique. Nous pourrions également, en cas de pollution accidentelle ou malveillante, rassurer nos abonnés et bénéficier immédiatement d'une validation de l'ARS.

Les agents du syndicat seront formés par la société qui commercialise le produit et par EAU de PARIS. Nous pourrions commercialiser aux collectivités voisines en cas de besoin.

Le Président rajoute que laboratoire donnera aux agents une rigueur et hygiène encore plus stricte qui est nécessaire dans notre activité « distribuer de l'eau potable ».

Monsieur Bonnot, Délégué de la commune de Saint-Victor-Montvianeix s'interroge sur la fréquence des contrôles.

Monsieur Dauphant, Directeur du Syndicat explique qu'il va falloir trouver un équilibre qui pourrait être d'une fois par semaine en faisant des prélèvements chez des abonnés. A priori, ils pourraient être effectués en début de semaine, permettant d'avoir ainsi un laps de temps suffisant pour le bon suivi. Actuellement, les agents procèdent déjà à quelques contrôles en interne. Cette opération se déroule dans un bureau qui n'est pas forcément adapté de par la non-stérilité de la pièce. Il rappelle que la qualité bactériologique est un élément essentiel pour le SIEA.

Monsieur Chonier, Maire de la commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle évoque la possibilité qu'un particulier puisse faire analyser un puits privé.

Monsieur Dauphant explique que même si le SIEA n'a pas l'accréditation Cofrac, le Syndicat est là pour rendre service à la personne. Cette première analyse donnerait à l'abonné un premier résultat qui serait à confirmer bien sûr par un organisme agréé.

Le Président rajoute que ce laboratoire augmenterait notre capacité à réagir en cas de pollution accidentelle ou involontaire et d'intervenir encore plus rapidement.

Monsieur Dauphant complète en précisant qu'il est possible de rajouter des extensions à cet appareil telles que le dépistage des cyanobactéries avec un réactif différent.

Monsieur Barnérias, Maire de la commune de Dorat demande quel est le prix de cette machine.

Monsieur Dauphant répond que celle-ci est au prix de 35000 € sans compter le prix des réactifs et des contrôles réglementaires de l'appareil.

Monsieur Rimbart, Délégué de la commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle interroge sur le lieu de construction du laboratoire.

Le Président précise que celui-ci sera installé à Dorat dans les bâtiments du siège du Syndicat.

### Salle de réunion

Le siège social sera doté d'une salle de réunion privée, d'une capacité de 25 places assises.

Historiquement, le bâtiment du siège social avait été acheté en 2004 avec une partie logement, dont le loyer participait au remboursement de l'emprunt de transformation en accueil, secrétariat et services techniques.

Depuis le départ des locataires en 2019, nous transformons en interne le logement pour en faire une salle de réunion privée.

Elle sera opérationnelle cette année après les travaux de plomberie, d'électricité, de maçonnerie et de peinture.

La salle sera équipée en matériel informatique relié à la supervision des réseaux, le bâtiment accueillera également les archives et une salle de vie destinée à notre personnel.



Le Président précise que les agents du syndicat ont déjà bien commencé les travaux de maçonnerie notamment, permettant ainsi de diminuer les coûts. Les délégués désirant visiter les lieux sont les bienvenus.

### Matériel de recherche de fuite

Nous avons en 2021 acheté du matériel performant de recherche de fuite. 7 fuites de très faibles débits et plusieurs localisations rapides valident notre acquisition et nous avons décidé d'acheter des matériels supplémentaires afin de travailler sur plusieurs communes en même temps.



### Réhabilitation assainissement non collectif

L'année 2022 sonne l'arrêt et le désengagement de l'agence de l'eau Loire/Bretagne en matière d'aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs.

Le SIEA a encore 31 dispositifs inscrits en cours de réfection. Le périmètre recense encore 25% de dispositifs polluants essentiellement sur les communes de DORAT et de PASLIERES.

Nous sommes en pleine réflexion sur la mobilisation d'une aide syndicale sur le principe de la pénalité financière incitative, dans le but de mobiliser une aide supplémentaire à celle département (20% plafonné à 7200 euros sur le HT).

Cette mesure pourrait permettre sur 4 ans d'atteindre 90% de dispositifs respectueux de l'environnement sur les 3 communes.

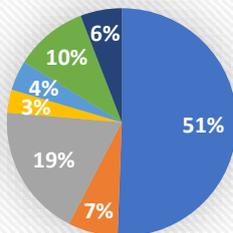
Nous réfléchissons également à proposer aux usagers du service de pouvoir adhérer à un service de vidange échelonnée sur 4 ans.



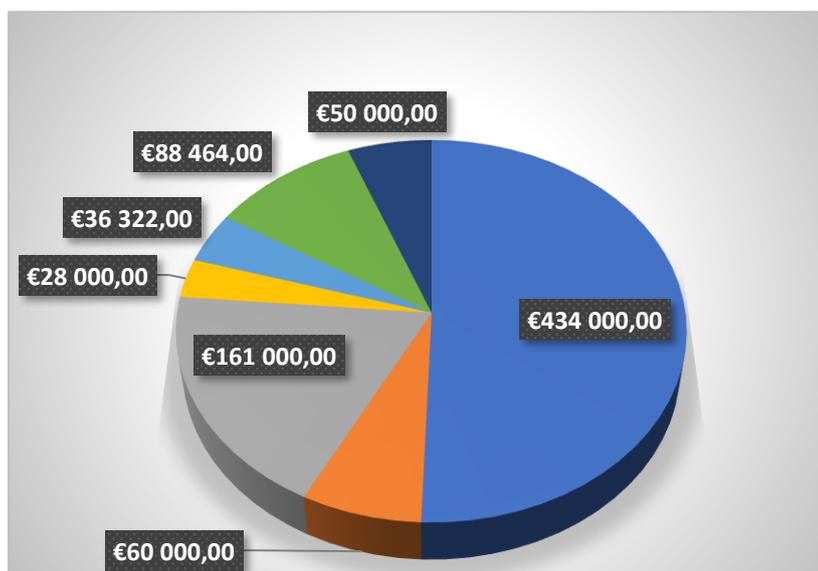
Le Président déplore au plus au point le retrait des aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à partir de 2022. Ces subventions permettaient la continuité écologique en diminuant la pollution grâce aux réhabilitations des installations d'assainissement autonome.

### Budget EAU POTABLE

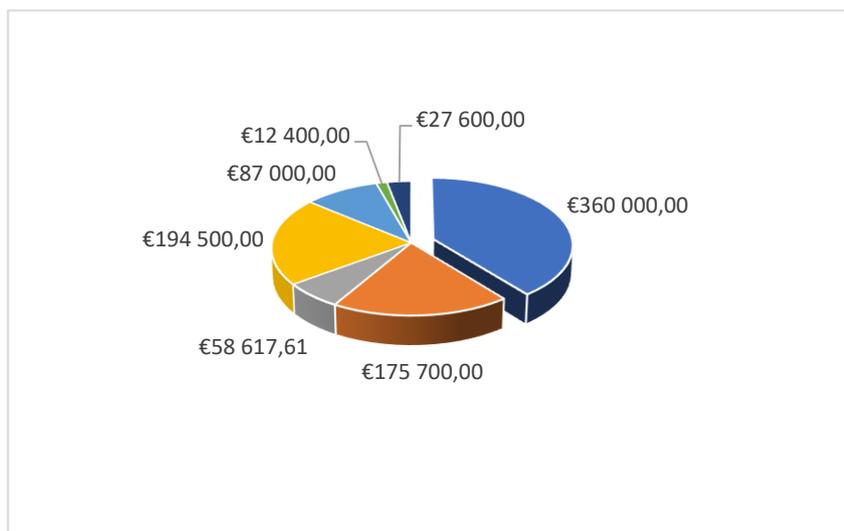
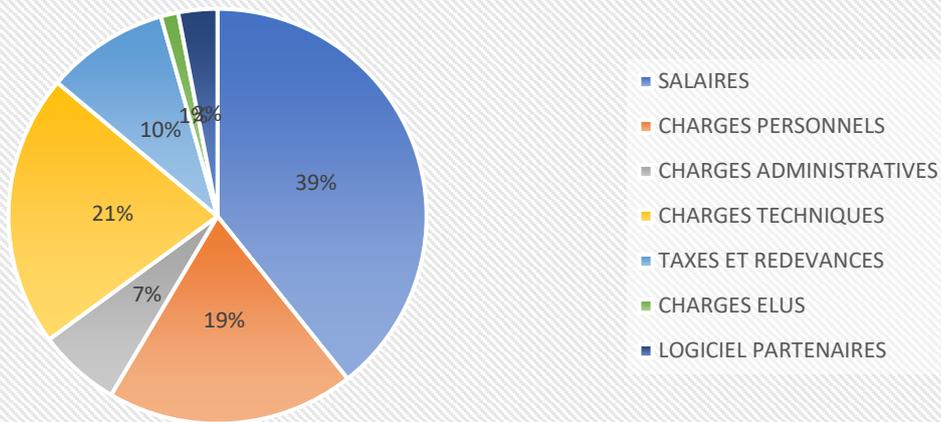
#### FONCTIONNEMENT RECETTES EAU POTABLE



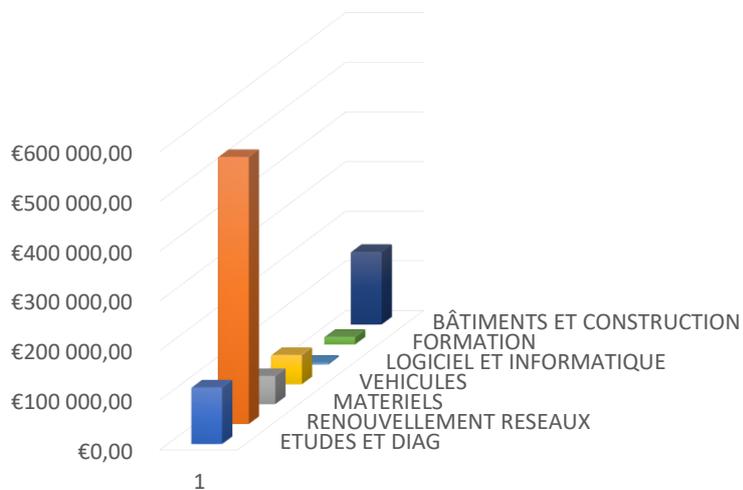
- VENTE EAU
- REVERSEMENT PERSONNEL
- AMORTISSEMENTS SUBVENTION
- PRODUITS DE REPARATION
- TAXES ET REDEVANCES
- REVERSEMENT MATERIELS
- EXCEDENT ET PRODUITS EXEPTIONNELS



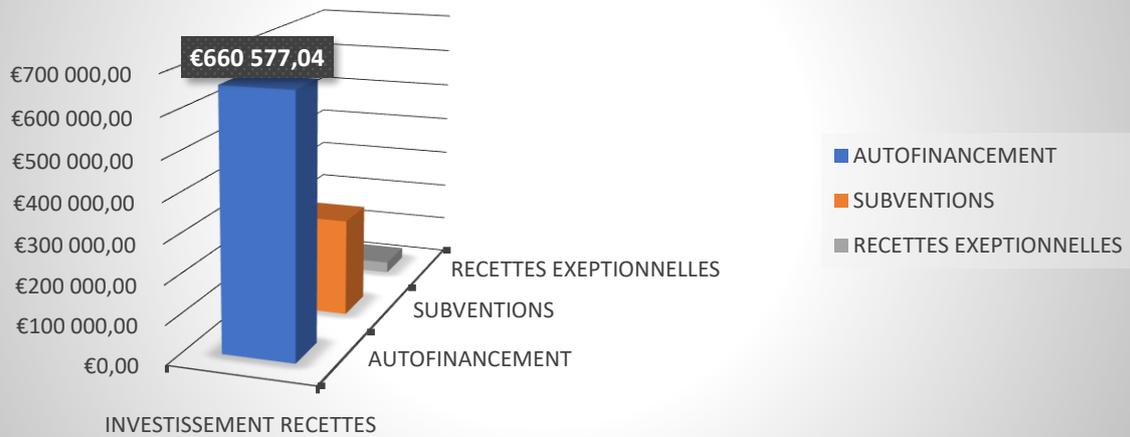
## FONCTIONNEMENT DEPENSES EAU POTABLE



## INVESTISSEMENT DEPENSES EAU POTABLE



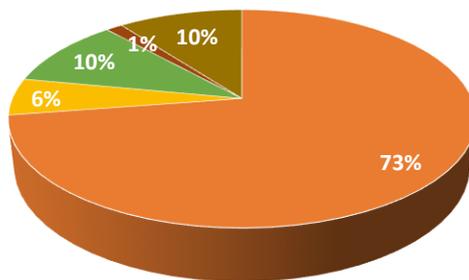
## INVESTISSEMENT RECETTES EAU POTABLE



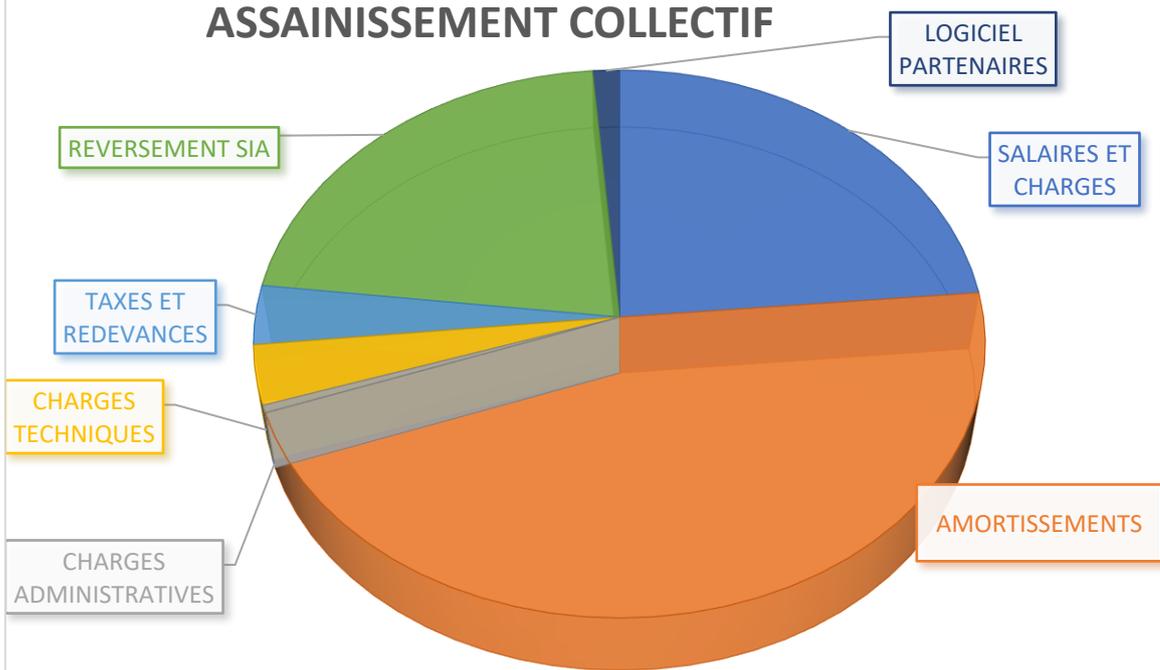
## Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### FONCTIONNEMENT RECETTES ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- VENTE
- TAXES ET REDEVANCES
- AMORTISSEMENTS SUBVENTION
- EXCEDENT ET PRODUITS EXEPTIONNELS
- PRODUITS DE REPARATION

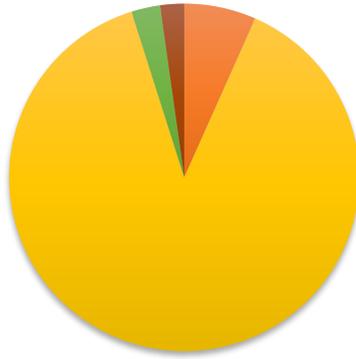


## FONCTIONNEMENT DEPENSES ASSAINISSEMENT COLLECTIF



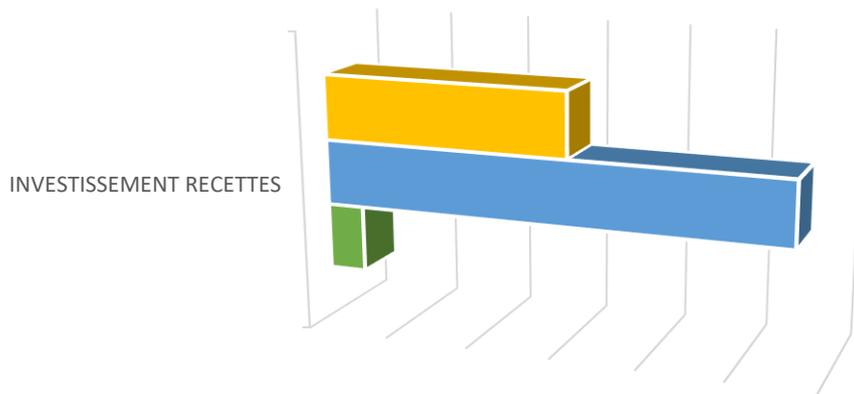
Le président demande aux délégués de bien regarder ce graphique, en particulier les amortissements et le reversement au SIA, car ce point sera à nouveau abordé lors des questions diverses.

## INVESTISSEMENT DEPENSES ASSAINISSEMENT COLLECTIF



■ ETUDES ET DIAG ■ RENOUVELLEMENT RESEAUX ■ MATERIELS ■ VEHICULES

## INVESTISSEMENT RECETTES ASSAINISSEMENT COLLECTIF



■ EMPRUNT ■ SUBVENTIONS ■ AUTOFINANCEMENT

### Quelques chiffres

#### Eau potable :

- 4500 abonnés
- 340 000 m3 d'eau potable mis en distribution
- 377km de conduites
- 19 réservoirs de stockage d'eau
- 80 points de prélèvements d'eau potable

### Assainissement collectif :

- 2100 usagers du service assainissement
- 110 000 m3 d'eaux usées collectées et traitées
- 120 km de conduites (gravitaire et sous pression)
- 8 stations d'épurations
- 6 postes de relèvement Assainissement non collectif

### Assainissement non collectif :

- 1002 installations d'assainissement non collectif recensées sur le territoire syndical
- 6 ans : Périodicité des visites de bon fonctionnement
- 30 installations neuves contrôlées par an en moyenne
- 65 installations contrôlées dans le cadre des transactions immobilières

### Le coin des abonnés :

#### Règlement des factures par :



### Site Internet : **L'année 2022 sera également le lancement du 1<sup>er</sup> site internet de l'histoire du SIEA**



Le Président précise que le site devrait être en ligne rapidement. Les agents sont représentés dans toutes les déclinaisons par des descriptifs et photos. Il sera alimenté très régulièrement et sera donc très dynamique. Toutes les compétences exercées par le SIEA sont nommées.

Des newsletters seront déposées en Mairie permettant aux abonnés n'ayant pas Internet, de suivre malgré tout la vie du Syndicat.

Après l'exposé du Président, le Comité à l'unanimité des membres présents, approuvent le contenu du DOB.

## **II - Choix du maître d'œuvre programme 2022 – Mise en conformité du réseau d'assainissement collectif de la commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle « Avenue de la Gare »**

Le Président donne la parole au Directeur du SIEA, Monsieur Dauphant. Il rappelle à l'Assemblée que suite à l'obligation de la DDT, la commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle, est tenue d'effectuer des travaux de mise en conformité sur son réseau d'assainissement collectif. Le SIEA Rive Droite de la Dore poursuit donc ces chantiers.

Le montant total des travaux est estimé à environ 300 000 € HT.

Pour ce projet, la publication des offres a été faite le 20/12/2021 et la limite de remise avait été fixée au 11/01/2022.

Trois dossiers ont été retirés et seulement deux ont été déposés dans le délai imparti.

Il s'agit des bureaux d'études Géoval et Egis Eau.

- Géoval a fait une proposition à hauteur de 14 250 € HT,
- Egis eau a fait une proposition à hauteur de 19 630 € HT (sans compter l'enquête de branchement).

Après étude des offres, Monsieur le Président et Monsieur Dauphant proposent de retenir le bureau d'études Géoval dont l'offre est la plus disante.

Après l'exposé du Président, le comité à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE l'offre du cabinet d'études Géoval pour un montant de 14 250 € HT pour les travaux de renouvellement de mise en conformité sur la commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle « Avenue de la Gare »
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- AUTORISE le Président à établir et signer les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes financeurs.

## **III – Choix du maître d'œuvre programme 2022- renouvellement de la conduite d'alimentation en eau potable du plan d'eau de Saint-Rémy-Sur-Durolle jusqu'au réservoir principal « du stade » de Saint-Rémy-Sur-Durolle.**

Le Président donne la parole au Directeur du SIEA, Monsieur Dauphant.

Celui-ci précise à l'Assemblée qu'il s'agit d'une conduite d'eau potable de diamètre 200. Il s'agirait de la renouveler mais également de la déplacer à certains endroits. Il ajoute que celle-ci subit une forte contrainte de pressions et que les agents des services techniques sont déjà intervenus à plusieurs reprises sur ce secteur.

Le montant total des travaux est estimé à environ 50 000 € HT.

Le Directeur explique que ce marché est passé en procédure adaptée. La publication de l'offre a été faite le 31 janvier 2022 et la date limite de remise avait été fixée au 18 février 2022.

Deux dossiers ont été retirés et ont été déposés. Il s'agit des bureaux d'études Egis Eau et Somival.

- Egis eau a fait une proposition à hauteur de 7500 € HT,
- Somival a fait une proposition a hauteur de 8050 € HT.

Après étude des offres, Monsieur le Président et Monsieur Dauphant proposent de retenir le bureau d'études Egis Eau dont l'offre est la plus disante.

Après l'exposé du Président, le comité à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE l'offre du cabinet d'études Egis Eau pour un montant de 7 500 € HT pour les travaux de renouvellement de conduite d'eau potable sur la commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle.
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- AUTORISE le Président à établir et signer les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes financeurs.

## **IV – Autorisation de dépôt de demande de subvention suite au rajout de deux dossiers de réhabilitation ANC**

Le Président expose à l'Assemblée que deux projets de dossiers de réhabilitation Assainissement non collectif ont été abandonnés. Plutôt que de laisser perdre ces subventions et en accord avec l'agence de l'eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental, deux nouveaux dossiers pourraient les remplacer.

Le Président soumet donc les propositions suivantes :

Dossier de réhabilitation de Mme POLESE Manuella « les Paccauds, commune de Paslières,  
Dossier de réhabilitation de Monsieur PORTE Olivier « Moulin d’Auvergne » commune de Paslières.

Après l’exposé du Président, le comité à l’unanimité des membres présents :

- Autorise le Président à déposer des demandes de subventions auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental.
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à ces dossiers.

## **V – Modification du règlement de service Assainissement Non Collectif (ANC)**

Dans un premier temps, le Président explique que dans le règlement de service de l’assainissement non collectif du SIEA, réalisé le 26 novembre 2003, modifié le 16 juin 2014, celui-ci mentionne dans son article 34 « définition des règles syndicales d’attribution des subventions », une inéligibilité de demande de subvention sur les habitations rentrant dans la loi « vente » du 01 janvier 2011.

En raison du désengagement de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne sur les dossiers de réhabilitation, le Président propose de supprimer cet article afin que tous les nouveaux propriétaires puissent bénéficier de la seule aide restante, à savoir celle du Conseil Départemental.

Monsieur Barnérias, Maire de la Commune de Dorat demande si ce point n’avait pas été rajouté dans le sens où les futurs acquéreurs pouvaient négocier la remise aux normes de l’ANC en demandant une diminution du prix de vente de la maison.

Le Président explique qu’effectivement ce point avait été rajouté dans ce sens, mais que les aides de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne étaient très intéressantes puisqu’elles étaient à hauteur de 80%, puis 50%. Actuellement, seule la subvention de 20% du Conseil Départemental reste effective. La priorité du SIEA est de poursuivre et de favoriser les réhabilitations afin de limiter la pollution.

Dans un second temps, le Président souhaiterait en profiter pour modifier également l’adresse du siège qui est notée sur le règlement. En effet, suite à l’adressage effectué par la Commune de Dorat, l’adresse postale du SIEA est désormais « 15 route de l’école » 63300 DORAT.

Après l’exposé du Président, le comité à l’unanimité des membres présents :

- Autorise le Président à modifier le règlement de service de l’Assainissement Non Collectif en supprimant dans son article 34 « définition des règles syndicales d’attribution des subventions », une inéligibilité de demande de subvention sur les habitations rentrant dans la loi « vente » du 01 janvier 2011.
- Autorise le Président à modifier l’adresse du siège qui sera désormais « 15 route de l’école – 63300 DORAT ».

## **VI – Achat de parcelles situées sur la commune de Dorat lieudit « Chanière »**

Le Président rappelle aux délégués que le SIEA dispose d’un puits de pompage sur la commune de Dorat au lieudit « Chanière ». Des parcelles situées autour de ce puits appartenant à un particulier sont en vente. Le Président pense qu’il serait opportun d’acheter ces parcelles, car celles-ci sont situées dans le périmètre de protection immédiat et/ou rapproché de l’ouvrage existant. De plus, leurs emplacements, proche du flux de la Dore permettraient dans l’avenir, de construire un deuxième puits de pompage laissant entrevoir la possibilité de secourir les communes de Puy-Guillaume et Thiers en cas de besoin. Ces parcelles ont une surface de 5ha 200 et le propriétaire a fixé le prix de 2000 € l’hectare, soit un peu plus de 10 000 €.

Monsieur Bernard, Maire de la commune de Châteldon pense que par expérience il vaut mieux mettre la main dessus tant que le propriétaire est vendeur. Ce sera peut-être l’occasion unique pour le SIEA de les acheter. Un futur acquéreur pourrait involontairement ou pas polluer et créer de graves incidents.

Monsieur Dauphant, Directeur du SIEA lui indique qu’il a déjà pris contact avec le vendeur et que celui-ci serait d’accord.

Monsieur Bernard rajoute qu’il lui semble primordial de maintenir les arbres qui sont implantés sur ces parcelles car ils sont très importants pour la biodiversité et le réchauffement climatique.

Monsieur Dauphant indique que tout sera fait dans ce sens, que le SIEA a toujours travaillé dans cette optique.

Le Président propose donc au Comité d’acquérir ces parcelles.

Après l’exposé du Président, le comité à l’unanimité des membres présents :

- Autorise le Président à acheter ces parcelles au prix de 2 000 l’hectare.
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

## **VII – Questions diverses**

1- Le Président remercie toutes les collectivités qui ont fait passer le message concernant l'adressage des boîtes aux lettres des abonnés. Cela devrait faciliter le travail des agents techniques lors de la relève des compteurs.

2- Le Président souhaiterait revenir sur la représentation graphique des dépenses de fonctionnement pour l'assainissement collectif. En effet, comme il l'a souligné précédemment, les trois quarts des dépenses sont liés aux opérations d'ordre des amortissements ainsi qu'au reversement au SIA.

Tout d'abord, concernant les amortissements, les durées d'amortissements des nouvelles communes adhérentes ont été calées sur celles du SIEA. Le Président précise que les comptabilités des communes sont différentes de celles des Syndicats. Ces réajustements ont généré des sommes très importantes au niveau des opérations d'ordre et de ce fait il est très difficile d'équilibrer les budgets. Il propose donc d'instaurer comme cela existe déjà dans le budget de l'eau, une participation communale pour les communes adhérentes. La somme de 4€ par habitant serait demandée pour les communes de Dorat, Noalhat et Paslières (anciennes communes adhérentes) et 8 € par habitant pour les communes de Châteldon, Saint-Rémy-Sur-Durolle et Saint-Victor-Montvianeix (nouvelles communes adhérentes).

Monsieur Bernard demande si la somme permettant d'équilibrer le budget de fonctionnement pourrait être prélevée sur la section d'investissement. En effet, il existe des dérogations pour des cas particuliers et celui-ci pourrait en faire partie car il ne s'agit que d'un problème comptable et non de trésorerie.

Il propose que le SIEA adresse un courrier à Monsieur Sisco Patrick, Directeur des Finances Publiques afin de lui soumettre cette demande et de le tenir informé.

En cas de besoin, les services juridiques de Thiers Dore Montagne pourraient intervenir à titre gracieux pour aider le SIEA.

Monsieur le Président remercie Monsieur Bernard pour cette proposition.

A l'unanimité, le Comité décide donc que le budget soit préparé sans aucune participation des communes adhérentes.

Puis, le Président évoque la deuxième difficulté rencontrée pour équilibrer le budget. Il s'agit du reversement des recettes de l'assainissement collectif au SIA.

En effet, le Président explique que le Syndicat reverse au SIA 1,10 € par m<sup>3</sup> sur les 2€ par m<sup>3</sup> qu'il prélève pour la consommation de l'assainissement collectif ainsi que 35 € par abonnement. Cela représente pour 2022 la somme de presque 100 000 €.

De plus, Monsieur Dauphant, Directeur de SIEA, rajoute que le fait d'avoir diminué le prix du m<sup>3</sup> de l'assainissement collectif sur la commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle de 2€ à 1,81€ appauvrit encore la recette du Syndicat.

Monsieur Chonier, Maire de la commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle, précise que le SIA Prend en charge la gestion du transport ainsi que le traitement des eaux usées. Le SIEA Rive Droite de la Dore, quant à lui, gère la collecte. Un emprunt de 2,5 millions d'euros a été souscrit pour la construction de la station d'épuration.

Monsieur Dauphant rajoute que beaucoup d'économies pourraient être faites sur ce point, surtout avec l'intégration future de la commune de la Monnerie le Montel au Syndicat car elle aussi adhère au SIA.

Monsieur Chonier demande si le SIEA Rive Droite de la Dore pourrait intégrer le SIA et précise que ce point avait déjà été évoqué il y a deux ans.

Monsieur Pradelle lui répond que cela est tout à fait envisageable. Ce projet sera donc évoqué lors de futures séances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.